

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26793**

### Intitulé

Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Direction du personnel militaire de la Marine - Pôle Ecoles Méditerranée	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications assure les fonctions suivantes :

- chef de CMI SIC (cellule de management de l'information / systèmes d'information et de communication) ;
- chef d'équipe d'exploitation du système d'information ;
- administrateur Réseaux ;
- administrateur systèmes SIC ;
- chef d'équipe de maintenance des équipements de Télécom.

Dans ce cadre, il conduit et anime les équipes chargées de mettre en œuvre et de garantir la disponibilité et le bon fonctionnement de l'ensemble des moyens d'information et de communication de l'institution d'emploi.

Les capacités attestées :

#### 1. Conduite des systèmes d'information et de communication (SIC)

- Configurer et administrer les systèmes informatiques.
- Mettre à disposition des liaisons de télécommunication et de radiocommunication.
- Organiser et réguler le transit de l'information sur le système d'information et de communication.
- Adapter le système SIC aux évolutions des situations opérationnelles rencontrées.

#### 2. Garantie de la continuité de service des systèmes SIC et des réseaux

- Adapter les réseaux informatiques en fonction des contraintes techniques et des situations opérationnelles
- En fonctionnement normal des installations, assurer la continuité de service des réseaux et des systèmes informatiques en liaison avec des organismes de soutien ou des industriels.
- Superviser l'entretien des équipements de communications radioélectriques, téléphoniques et filaires.
- Mener les opérations de maintenance de second niveau préventive et corrective des équipements de communications radioélectriques, téléphoniques et filaires.
- Garantir la disponibilité des installations prioritaires : mise en œuvre des plans de sauvegarde en cas de sinistre.

#### 3. Gestion des matériels du secteur SIC

- Assurer le suivi du stock permettant de maintenir la disponibilité des systèmes d'information et de communication.
- Assurer l'inventaire et la conservation des matériels en liaison avec le bureau de comptabilité du matériel et les prestataires extérieurs.
- Assister le chef de service dans l'organisation des arrêts techniques.
- Maîtriser les règles de conservation et de gestion des éléments secrets (matériels sensibles, équipements électroniques, documentation, procédures d'emploi, procédures de sécurité).

#### 4. Management de proximité

- Organiser l'activité et répartir les postes de travail des opérateurs et techniciens en fonction de leurs qualifications.
- Développer les compétences de son personnel.

Contraintes particulières :

- Exposition au bruit ; postures contraignantes ; contraintes thermiques chaudes ou froides.
- Horaires décalés ; interventions en semaine comme les week-ends ou en soirée ; déplacements sur le territoire national ou à l'étranger pour de courtes ou de longues périodes.
- Confrontation régulière à des situations d'urgence et des imprévus.
- Espace confiné des locaux d'intervention ; travail en hauteur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein des organismes de soutien de la Défense, d'organismes interarmées, dans les instances internationales (OTAN) ou à bord des navires de la Marine nationale, le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications est

employé dans les unités techniques spécifiques : Service Télécom, Service Réseaux, Services des systèmes informatiques.

- chef d'équipe de maintenance TELECOM
- administrateur systèmes et réseaux
- chef d'équipe d'exploitation du système d'information

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

M1801 : Administration de systèmes d'information

I1309 : Maintenance électrique

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

**Réglementation d'activités :**

Décret N° 2010-1118 du 22/09/2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. UTE C 18510 – Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique.

Justifier d'une formation à la prévention du risque électrique dans le domaine de la basse tension datant de moins de trois ans (Mention APTE BT/H0 ou équivalent civil).

Instruction 302143/DEF/SGA/DFP/PER/5 relative à la protection des personnes contre les effets des champs électromagnétiques émis par les équipements ou installations relevant du ministère de la Défense du 18/08/2003.

L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Réglementation relative à la protection du secret :

Arrêté du 30/11/2011 portant approbation de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale.

Instruction N° 900/DEF/CAB du 26/01/2012 relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les compétences relatives à :

1. Conduite des systèmes d'information et de communication (SIC)
2. Garantie de la continuité de service des systèmes SIC et des réseaux
3. Gestion des matériels du secteur SIC
4. Management de proximité

sont évaluées par des mises en situation reconstituées (travaux pratiques en ateliers de simulation), des récits d'expérience, des entretiens avec des professionnels.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Conseil d'instruction du CIN Saint-Mandrier par délégation du jury de certification
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury de certification : 1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 09 août 2019.

Cette certification est la fusion de quatre anciens titres homologués :

**Technicien supérieur de développement des systèmes informatiques :**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE Programmeur pupitreur', armée de l'air.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE d'informatique', armée de l'air.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE d'informatique', armée de l'air.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS d'informatique générale : maintenance et services informatiques', marine nationale.

Arrêté du 17 avril 1998 publié au Journal Officiel du 5 mai 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BSTAT Systèmes informatiques répartis, option conception développement' (jusqu'au 30 juin 1997) et 'BMP2 Systèmes informatiques répartis, option conception développement' (à compter du 1er juillet 1997), armée de terre.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de développement des systèmes informatiques', à compter du 1er octobre 2000. Titre délivré par l'armée de terre, la marine nationale et l'armée de l'air.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

**Technicien de maintenance et exploitation en télécommunications, option câble, option réseau hertzien**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT transfiliste', niveau V et 'BAT radiotélégraphiste', niveau V.

Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT de transfiliste', niveau IV et 'BAT de radiotélégraphiste', niveau IV.

Arrêté du 28 août 1998 publié au Journal Officiel du 9 septembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien de maintenance et exploitation en télécommunications, option câble, option réseau hertzien', niveau IV. Anciens intitulés : BAT de transfiliste ; BAT de radiotélégraphiste.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 1er juin 2003

**Technicien supérieur d'exploitation de réseaux de télécommunication**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS transmetteur', niveau IV (anciennement 'BS télécommunications (telco)', niveau IV).

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur d'exploitation de réseaux de télécommunication', niveau III.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 30 juin 2003.

**Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation en télécommunications, option câble, option réseaux hertziens**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS radiotélégraphiste', niveau IV.

Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS de radiotélégraphiste', niveau III.

Arrêté du 28 août 1998 publié au Journal Officiel du 9 septembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation en télécommunications, option câble, option réseaux hertziens', niveau III.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 30 juin 2003.

### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

de 50 à 80 titulaires de la certification par an.

#### **Autres sources d'information :**

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

[www.etremarin.fr](http://www.etremarin.fr).

[www.defense.gouv.fr/marine](http://www.defense.gouv.fr/marine)

[www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr)

<http://www.defense.gouv.fr/marine>

#### **Lieu(x) de certification :**

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier. BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

#### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier. BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

#### **Historique de la certification :**

- Anciens libellés : - BE Programmeur pupitreur (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- BE d'informatique (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)
- BS d'informatique générale : maintenance et services informatiques (Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997)
- BSTAT Systèmes informatiques répartis, option conception développement' (jusqu'au 30 juin 1997) et 'BMP2 Systèmes informatiques répartis, option conception développement' (à compter du 1er juillet 1997) (Arrêté du 17 avril 1998 publié au Journal Officiel du 5 mai 1998)
- Technicien de maintenance et exploitation en télécommunications, option câble, option réseau hertzien, niveau IV (Arrêté du 28 août 1998 publié au Journal Officiel du 9 septembre 1998)
- Technicien supérieur de développement des systèmes informatiques', à compter du 1er octobre 2000 (Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001)
- BAT transfiliste', niveau V et 'BAT radiotélégraphiste', niveau V (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- BAT de transfiliste', niveau IV et 'BAT de radiotélégraphiste', niveau IV (Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994)
- Technicien de maintenance et exploitation en télécommunications, option câble, option réseau hertzien', niveau IV (Arrêté du 28 août 1998 publié au Journal Officiel du 9 septembre 1998)
- 'BS transmetteur', niveau IV (anciennement 'BS télécommunications (telco)', niveau IV) (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- Technicien supérieur d'exploitation de réseaux de télécommunication', niveau III (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)
- 'BS radiotélégraphiste', niveau IV (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- 'BS de radiotélégraphiste', niveau III (Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994)
- Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation en télécommunications, option câble, option réseaux hertziens', niveau III (Arrêté du 28 août 1998 publié au Journal Officiel du 9 septembre 1998)

**Certification précédente :** Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications